



Parc naturel marin du golfe du Lion Conseil de gestion du 24 novembre 2016

Délibération n°2016-023

Adoption de l'ordre du jour

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-65, R. 334-15, R.334-33 et R.334-34
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT la proposition d'ordre du jour du conseil de gestion du 24 novembre 2016

Article unique

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte l'ordre du jour, après l'ajout de trois points supplémentaires en séance :

- Natura 2000 au large
- Désignation de deux représentants du conseil de gestion au comité de sélection du GALPA/FEAMP
- Braconnage sur les graus

Le président de séance

Michel MOLY

Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion



13^e CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

ORDRE DU JOUR

Date : 24 novembre 2016

Lieu : Hôtel de la Communauté de Communes
Albères-Côte Vermeille-Illibéris
à Argelès-sur-Mer

13 h 30 : Accueil des participants

14 h 00 : Ouverture de la séance du Conseil de gestion

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 16 juin 2016
3. Compte-rendu sur les événements et réunions en intersession
4. Rétrocession des dispositifs d'amarrage écologiques du CODEP 66 de la FFESSM au Parc et approbation des nouvelles modalités de gestion
5. Bilan préliminaire de l'année 2016
 - 5.1. Premier panorama de la réalisation du plan d'actions 2016
 - 5.2. Exemple d'action de suivi : les déchets sur les plages, méthodes, résultats et perspectives d'actions
 - 5.3. Exemple d'indicateur : la gouvernance du Parc, présentation de la démarche et des premiers résultats issus du questionnaire dédié
6. Vers l'organisation de nouveaux appels à projets permettant l'attribution de concours financiers du Parc en 2017
7. Points d'information
 - 7.1 Le Parlement de la mer de la nouvelle Région
 - 7.2 L'Agence française pour la biodiversité
 - 7.3 Natura 2000 au large
 - 7.4 Désignation de membres du conseil de gestion pour le GALPA du FEAMP
 - 7.5 Braconnage sur les graus

17h30 : Clôture de séance

17h30 : Visite des nouveaux bureaux du Parc